

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Superflex 1**Numéro de la fiche technique de sécurité:** 49PD10480/10

Emploi de la substance / de la préparation

Chimie de la construction

Agent d'étanchéité

Producteur/fournisseur :

maxit France s.a.s

4 rue de Mulhouse

Boîte Postale 27

F-68180 Horbourg-Wihr

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description :

Dispersion de résine synthétique en phase aqueuse à base d'acrylate polystyrénique.

Composants dangereux : néant**Indications complémentaires :** néant

3 Identification des dangers

Principaux dangers: Néant.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 1

Indications destinées au médecin : néant

(suite de la page 1)

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.**Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**

Après évaporation de l'eau, risque de formation de gaz toxiques dans certaines circonstances, par ex. :

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

Équipement spécial de sécurité : Use methods suitable to surrounding conditions.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

Manipulation :**Précautions à prendre pour la manipulation:**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**Stockage :****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec les aliments.**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre le gel.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 3)

*

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 1

(suite de la page 2)

No CAS	Désignation de la substance	% Type	Valeur	Unité
14808-60-7	sable de quartz (SiO ₂)			
VME ()	0,1a	mg/m ³		
	a: pour la fraction alvéolaire			
546-93-0	Magnesiumcarbonat			
VME ()	10	mg/m ³		

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme :	liquide
Couleur :	selon désignation produit
Odeur :	caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	100°C (DIN)

Point d'inflammation: non applicable

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 1

(suite de la page 3)

Limites d'explosion:	
inférieure :	0,6 Vol % (DIN 51649)
supérieure :	20,4 Vol % (DIN 51649)
Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa (DIN 51640)
Densité à 20°C:	ca.1,5 g/cm ³ (DIN 51757)
Masse volumique:	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible
valeur du pH à 20°C:	8-10 (DIN 19261)
Viscosité :	
dynamique :	Non déterminé.
cinématique :	Non déterminé.
Test de séparation des solvants :	Non applicable.
Indications complémentaires	Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue**Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Composant	Type	Valeur	Espèce
13462-86-7 natürlichen Bariumsulfat			
Oral	LD50	> 15000 mg/kg	(rat)
63449-39-8 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures,chloro			
Oral	LD50	>2000 mg/kg	(rat)

Effet primaire d'irritation :**de la peau :** Pas d'effet d'irritation.**des yeux :** Pas d'effet d'irritation.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**Autres indications :** Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 5)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 1

(suite de la page 4)

Effets écotoxiques :**Toxicité aquatique :**

Type d'essai	Concentration active	Méthode	Evaluation
63449-39-8 cires de paraffine et cires d'hydrocarbures, chloro			
EC50/24h	130 mg/l	(fish)	

Indications générales : Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit :**Recommandation :**

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

08 01 11	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
----------	---

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :**

-

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**Classe IMDG/GGVmer :**

-

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**Classe ICAO/IATA :**

-

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

(suite page 6)

Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Superflex 1

(suite de la page 5)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact : Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F